

NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2025

L'article L.2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune ; elle est disponible sur son site internet.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2025. Il est présenté suivant le référentiel budgétaire et comptable M57 et il est construit sur les bases du débat d'orientations budgétaires tenu le 28 février 2025 au sein du conseil municipal, étant précisé que certaines données ont pu évoluer dans le budget dans la mesure où entre les deux échéances certaines informations nouvelles sur les dépenses ou recettes sont apparues.

A Mably, le budget primitif reprend les résultats de l'année 2024 qui sont arrêtés après l'approbation des comptes de l'année précédente.

Le budget communal comprend un budget principal et un budget annexe permettant le suivi particulier du service de la restauration scolaire.

Il doit être voté par le conseil municipal avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget.

Par cet acte, le maire, ordonnateur, est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2025 est voté le 28 mars 2025 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande aux heures d'ouvertures de la mairie.

Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser les dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- de contenir la dette ;
- de mobiliser des subventions auprès du conseil départemental, de la Région ou de l'Etat chaque fois que possible ;

- d'offrir des services de qualité aux habitants de la commune.

Structurellement, le budget présente deux sections dites de fonctionnement et d'investissement. La première retrace la gestion des affaires courantes, incluant notamment le versement des rémunérations des agents et la seconde présente les éléments ayant trait aux équipements patrimoniaux de la collectivité.

I. La section de fonctionnement

a) Généralités

La section de fonctionnement regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

LES RECETTES COURANTES

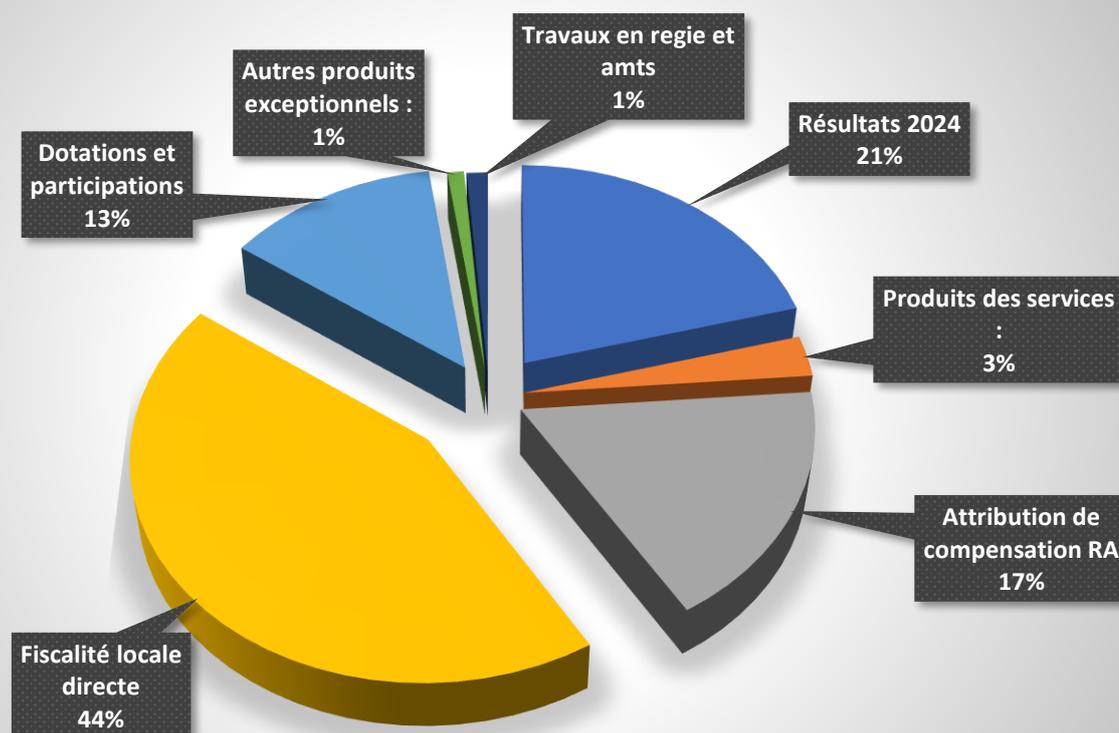
Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population, aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat ou d'autres collectivités comme Roannais Agglomération, le Département ou la Région.

Les recettes de fonctionnement 2025 représentent 12 005 767,14 €.

Le résultat reporté en 2025, tiré de l'excédent constaté au compte de l'année 2024 et venant compléter les recettes du budget 2025, représente un montant d'un peu plus de 2,491 millions d'euros. Les prévisions de recettes réelles de fonctionnement augmentent en 2025 de 1,46 % par rapport à celles de l'année précédente.

RECETTES	BP+DM 2024	CA 2024	BP 2025
002 - Résultats :	2 077 387,08	2 077 387,08	2 491 808,14
<i>SOUS-TOTAL</i>	<i>2 077 387,08</i>	<i>2 077 387,08</i>	<i>2 491 808,14</i>
013 - Atténuations de charges :	66 106,00	117 207,59	50 000,00
70 – Produits des services :	357 538,00	343 336,97	357 260,00
73- Impôt et taxes :	2 105 512,00	2 105 512,00	2 105 000,00
731- Fiscalité locales	5 090 410,00	5 209 643,34	5 245 932,00
74 - Dotations et participations	1 445 681,00	1 598 769,63	1 534 939,00
75 - Autres produits de gestion courante :	139 165,92	141 284,88	48 728,00
76 -Produits financiers :	100,00	241,61	100,00
77 - Autres produits exceptionnels :	22 500,00	2 500,00	20 000,00
<i>SOUS-TOTAL RECETTES REELLES</i>	<i>9 227 012,92</i>	<i>9 518 496,02</i>	<i>9 361 959,00</i>
042 - Amortissements des subventions :	162 600,00	107 890,32	152 000,00
<i>SOUS-TOTAL RECETTES D'ORDRE</i>	<i>162 600,00</i>	<i>107 890,32</i>	<i>152 000,00</i>
TOTAL RECETTES FONCTIONNEMENT	11 467 000,00	11 703 773,42	12 005 767,14

REPARTITION DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT



➤ La fiscalité locale directe :

La fiscalité locale regroupe :

1. Les impôts locaux : taxes foncières sur les propriétés bâties ou non bâties et taxe d'habitation sur les résidences secondaires. Les taux d'imposition, votés par le conseil municipal, sont :

- Taxe Foncière sur les propriétés bâties : 39,69 %
- Taxe Foncière sur les propriétés non bâties : 57,56 %
- Taxe d'Habitation sur les Résidences Secondaires : 10,90 %

Le produit attendu à ce titre pour 2025 au BP est de 4,780 millions d'euros.

2. Les recettes provenant de diverses taxes communales : sur les mutations immobilières, sur les pylônes électriques, sur la consommation finale d'électricité et sur la publicité extérieure. Leur montant prévisionnel cumulé est de 466 380 €

Détail fiscalité directe locale	Prévision 2025
Impôts directs locaux (TF TH)	4 779 552,00
Droits sur mutations ou pub. Foncière	110 000,00
Taxe sur les pylônes électriques	119 770,00
Taxe sur la conso. finale d'électricité	177 000,00
Taxe sur la publicité extérieure	58 000,00
Droits de place	1 610,00

Total 5 245 932,00

➔ La commune fait partie de Roannais Agglomération, établissement intercommunal. A ce titre, celui-ci lui verse une attribution dite « de compensation » en raison du transfert du produit fiscal anciennement perçu par la ville pour la taxe professionnelle.

Cette attribution représente 17% des recettes courantes, soit 2,105 millions d'euros.

➔ Dotations et participations : 13% des recettes

D'un montant cumulé prévisionnel d'un peu moins de 1,585 millions d'euros, les dotations proviennent principalement de l'Etat :

Dotations et participations	Prévision 2025
Dotation forfaitaire (DGF & DSR) - Etat	514 739,00
Fonds de compensation de la TVA - Etat	11 000,00
Compensations exonérations TF locaux industriels- Etat	1 000 000,00
Département Loire (utilisation COSEC & fête au Bourg)	7 000,00
Communes de Roanne Agglomération (Pass'sport)	2 200,00
Remboursement sur rémunérations - Assurances maladies	50 000,00
Total	1 584 939,00

➤ Les produits des services, travaux en régie, amortissement des subventions et autres produits : 5% des recettes.

Ces recettes résultent de l'activité des services municipaux : redevances funéraires (cimetière et funérarium), occupation du domaine public, remboursement de frais par le budget annexe de restauration scolaire, le CCAS, indemnités d'assurances suite sinistres, travaux d'investissements réalisés en régie communale, amortissements des subventions ...

Leur montant cumulé pour 2025 est évalué à 628 088 €.

➤ Résultat de fonctionnement reporté de 2024 : 21% des recettes budgétaires de 2025

D'un montant de 2 491 808,14 €, le boni de 2024 alimente le budget annuel et permet un autofinancement prévisionnel des investissements à hauteur de 2 928 586 €.

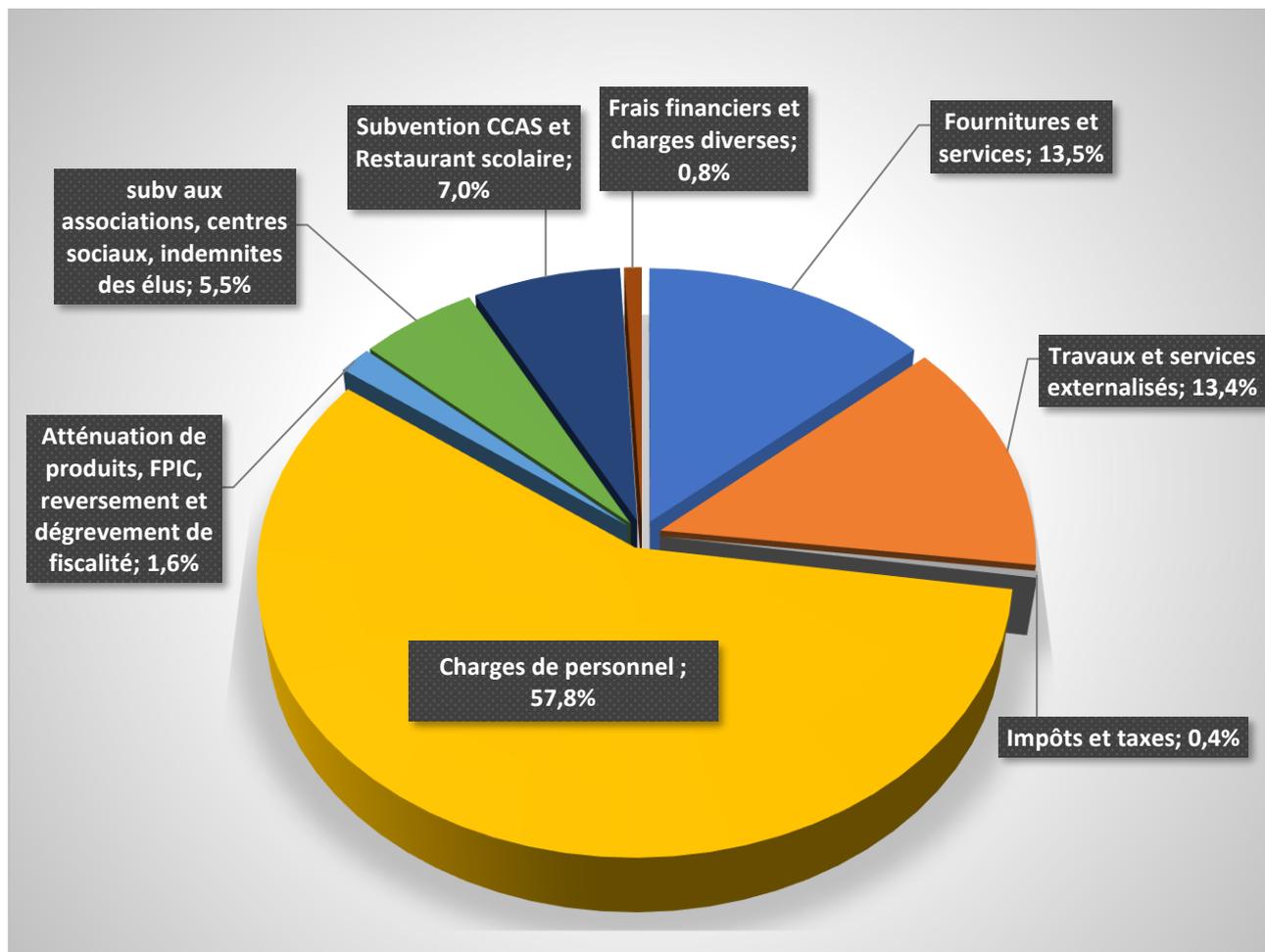
LES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

Les dépenses de fonctionnement correspondent aux dépenses engagées pour la réalisation des services proposés à la population (par exemple : fluides, fournitures, entretien et maintenance du patrimoine scolaire, encadrement des activités jeunesse, organisation de la saison culturelle, politique sociale...), les frais de personnel, les subventions accordées au monde associatif, les intérêts de la dette communale...

DEPENSES	BP+DM 2024	CA 2024	BP 2025
011 - Charges à caractère général :	2 539 909,00	1 790 232,03	2 439 734,49
012 - Charges de personnel :	5 133 342,00	4 827 617,16	5 156 304,33
014 - Atténuation de produits :	161 000,00	129 697,60	139 500,00
65 - Autres charges de gestion courante :	1 066 514,00	864 392,25	1 116 056,17
66 - Frais financiers :	79 319,00	76 134,49	68 586,00
67 - Charges exceptionnelles :	1 000,00		5 000,00
<i>SOUS-TOTAL DEPENSES REELLES</i>	<i>8 981 084,00</i>	<i>7 688 073,53</i>	<i>8 925 180,99</i>
042 - Dotations aux amortissements :	507 500,00	432 443,82	500 000,00
023 - Virement à la section d'investissement :	1 978 416,00		2 580 586,15
<i>SOUS-TOTAL DEPENSES D'ORDRE</i>	<i>2 485 916,00</i>	<i>432 443,82</i>	<i>3 080 586,15</i>
TOTAL DEPENSES FONCTIONNEMENT	11 467 000,00	8 120 517,35	12 005 767,14

Les dépenses nécessaires au fonctionnement de la commune représentent 8,925 millions d'euros, en diminution globale de 0,62% par rapport au budget de 2024.

Un montant de 3,081 millions d'euros, correspondant au virement prévisionnel vers la section d'investissement et aux amortissements, complètent les dépenses de fonctionnement.



II. La section d'investissement

La section d'investissement est liée aux projets de la commune à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel. Ainsi, l'investissement a trait à tout ce qui contribue à accroître le patrimoine communal : achat de biens immobiliers, travaux sur le patrimoine, acquisition de matériels, de mobiliers, développement de voies et de réseaux...

LES DEPENSES D'INVESTISSEMENT

	BP 2024	CA 2024	BP 2025
20 - Immobilisations incorporelles	143 070,00	81 147,76	181 094,32
204 - Subventions d'équipement versées	187 016,59	84 854,73	239 916,56
21 - Immobilisations corporelles :	3 355 182,47	419 957,01	1 648 132,45
23 - Travaux :	273 307,35	175 092,46	1 801 866,03
Total	3 958 576,41	761 051,96	3 871 009,36

En investissement, les dépenses d'équipement sont comptabilisées aux chapitres budgétaires 20, 204, 21 et 23 pour un montant prévisionnel cumulé de 3,871 millions d'€ (y compris les restes à réaliser de 2024).

ci-dessous le détail des dépenses d'investissement par chapitre et par opération :

DEPENSES	BP 2024	CA 2024	BP 2025
001 - Solde d'investissement :			241 655,72
10 - Dotations, fonds divers et réserves	30000		30 000,00
16 - Remboursement emprunts :	425500	424841,58	430 500,00
20 - Immobilisations incorporelles	29278	13728	71 500,00
	RAR		2 923,20
204 - Subventions d'équipement versées	70762,29	22001,55	119 500,00
	RAR		12 091,23
21 - Immobilisations corporelles :	687158,93	228743,74	299 439,36
	RAR		339 046,40
23 - Travaux :	3000		213 000,00
0 - FIN DES TX VRD LOTISSEMENT DU BOURG	117 000,00	100 518,90	0,00
	RAR 0		15 569,79
104 - ZAC DES TUILERIES	1 863 713,00	0,00	305 000,00
108 - ENSEMBLE NOYON	110 856,33	63 598,94	80 000,00
	RAR 108		17 788,36
126 - CTM			15 000,00
127 - AMENAGEMENT DE LA MAIRIE			9 260,00
41 - COSEC	44 451,02	11 022,62	25 383,54
	RAR 41		8 044,46
42 - AMENAGEMENTS SPORTIFS	45 700,00	5 310,78	41 850,00
	RAR 42		12 900,00
53 - RESERVES FONCIERES	25 450,00		13 000,00
55 - TRAVAUX NEUFS BATIMENTS SCOLAIRES	163 448,51	114 535,47	90 100,00
	RAR 55		12 625,64
56 - TRAVAUX NEUFS DE VOIRIE	671 758,33	121 253,26	458 500,00
	RAR 56		394 437,33
58 - ECOLES DES ABLES MOE ET TX	102 000,00	63 627,76	1 211 684,25
	RAR 58		27 954,75
62 - ESPACES VERTS	24 000,00	16 710,94	10 000,00
	RAR 62		6 411,05
73 - ECLAIRAGE PUBLIC			58 000,00
27 - Autres immobilisations financières			259,00
SOUS-TOTAL	4 414 076,41	1 185 893,54	4 573 424,08
040 - Amortissements des subventions :	162 600,00	107 890,32	152 000,00
041 - Opérations patrimoniales :	232 000,00		232 000,00
SOUS-TOTAL	394 600,00	107 890,32	384 000,00
TOTAL INVESTISSEMENT	4 808 676,41	1 293 783,86	4 957 424,08

Les principaux investissements prévus en 2025 concernent :

- Les études et travaux du restaurant de l'école des sables pour un montant de 1,212 M €
- Une avance de 300 000 € dans le cadre de la ZAC des Tuileries
- L'aménagement ou la confortation du réseau routier pour 458 000 € dont 390 000 € pour la rue des Tilleuls
- Des travaux d'aménagement sur le secteur de Noyon pour 80 000 €
- Des travaux et des équipements sur le bâti scolaire pour 90 100 €

- L'équipement des services pour 244 549 € (dont achat de deux véhicules pour 55 000€, 45 500€ de logiciel et matériel informatique, 62 500 € de budget mutualisé avec la DSI...)

LES RECETTES D'INVESTISSEMENT

Le financement des dépenses d'investissement prévues est tiré des recettes suivantes :

RECETTES	BP 2024	CA 2024	BP 2025
001 - Solde d'investissement :	93 450,55	93 450,55	
10 - Réserves (<i>Affectation du résultat</i>) :	408 636,86	435 435,73	1 230 766,93
13 - Subventions :	120 793,00	18 225,91	152 312,00
204 - subventions d'équipement versées			259,00
23 - Remboursement avance versée	1 300 000,00		
27 - Autres immobilisations financières :	72 580,00	72 572,13	
024 - Produits des cessions:	97 800,00		261 500,00
SOUS-TOTAL	2 093 260,41	619 684,32	1 644 837,93
040 - Dotations aux amortissements :	505 000,00	432 443,82	500 000,00
021 - Virement de la section d'exploitation :	1 978 416,00		2 580 586,15
041 - Opérations patrimoniales :	232 000,00		232 000,00
SOUS-TOTAL	2 715 416,00	432 443,82	3 312 586,15
TOTAL INVESTISSEMENT	4 808 676,41	1 052 128,14	4 957 424,08

Le chapitre 10, d'un montant de 1 230 766,93€ est composé de l'affectation de résultat (1 091 447,93 €), du FCTVA (89 319 €) et des taxes d'aménagement (50 000 €).

En 2025, la section bénéficie d'un prélèvement à hauteur de 52% (2 580 586,15), évitant le recours à l'emprunt.

III. Informations et ratios

La population totale communale est de 7 376 habitants au 1^{er} janvier 2025

LA SITUATION FINANCIERE A TRAVERS LES SOLDES DE GESTION

L'examen du Compte Administratif (CA) de l'exercice 2024 du budget principal de la collectivité, qui retrace l'exécution budgétaire de l'année 2024, met en évidence un maintien du bon niveau des principaux agrégats financiers représentés notamment par les soldes de gestion. Ces derniers sont des indicateurs permettant d'analyser le niveau de richesse de la collectivité.

La part des cessions d'immobilisations est retirée car il s'agit d'une recette exceptionnelle.

Ces indicateurs sont maintenus positifs en 2024 :

Solde de gestion	2022	2023	2024
------------------	------	------	------

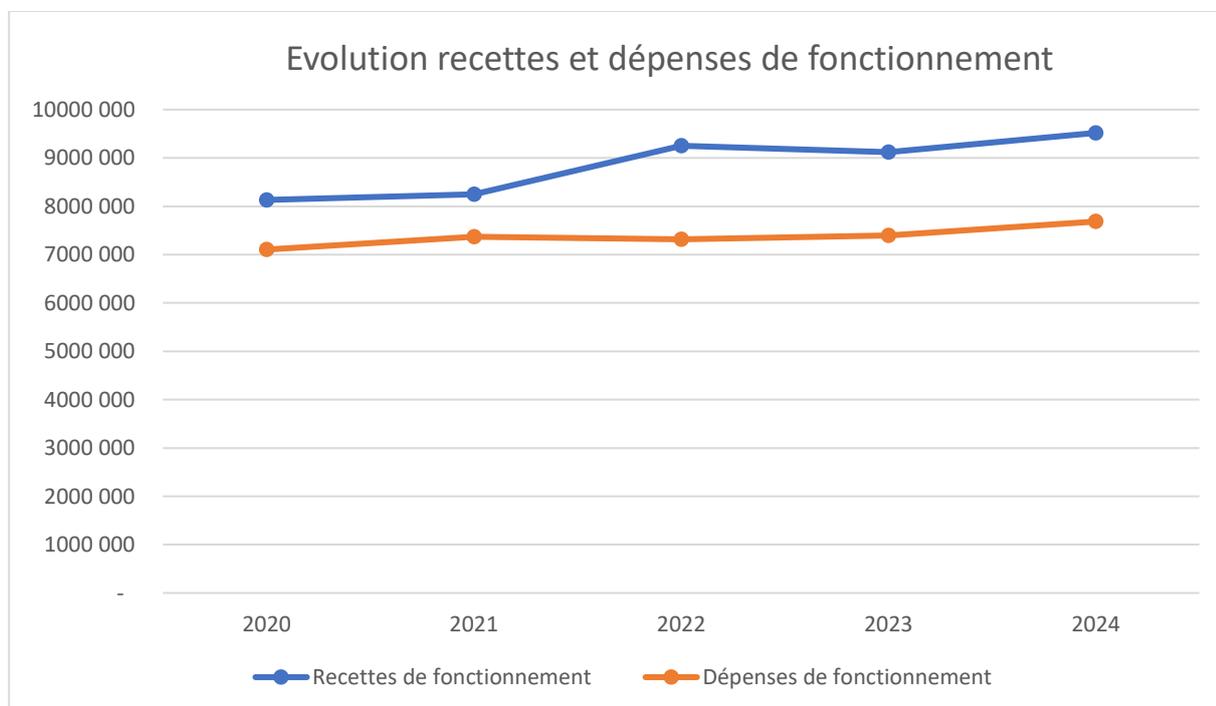
Epargne de gestion	1 814 092 €	1 798 720 €	1 905 501 €
Epargne brute	1 778 510 €	1 711 407 €	1 827 922 €
Epargne nette	1 446 128 €	1 274 106 €	1 403 081 €
<i>Taux d'épargne brute</i>	19%	19%	19%

L'épargne de gestion correspond à la différence entre les recettes et les dépenses de fonctionnement hors intérêts de la dette.

L'épargne brute (ou autofinancement brut) prend en compte les intérêts de la dette et représente le socle de la richesse financière de la ville. Enfin, il est retiré le remboursement du capital de dette afin de déterminer l'épargne nette.

Le taux d'épargne brute est déterminé par le rapport entre l'épargne brute et les recettes de fonctionnement et permet d'indiquer la part des recettes courantes pouvant être consacrée à l'investissement de la commune. Elle traduit la santé financière ainsi que la solvabilité budgétaire à court et moyen terme. De l'ordre de 19 % pour la collectivité, il représentait 16,9 % en moyenne au niveau national en 2023.

Par ailleurs, la comparaison de l'évolution des courbes de recettes et de dépenses de fonctionnement peut alerter sur la dégradation de l'épargne et sur les risques de l'effet ciseau. Au terme de 2024, la tendance constatée confirme l'éloignement de ce risque :



LES RATIOS AU BUDGETS 2025

Informations financières – RATIOS – Données BP 2025		Valeurs communales
1	Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 210,03 €
2	Produit des impositions directes / population	647,99 €
3	Recettes réelles de fonctionnement / population	1 607,07 €
4	Dépenses d'équipement brut / population	385,54 €
5	Encours de dette / population	496,50 €
6	DGF / population	69,79 €
7	Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57,77%
8	Dépenses de fonct. et remboursement de la dette en capital/ recettes réelles de fonctionnement	78,93%
9	Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonct.	23,99%
10	Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	30,89%

IV. La dette communale

L'encours de dette communale au 1^{er} janvier 2025 est de 3 662 176 €.

Il est constitué de 7 lignes :

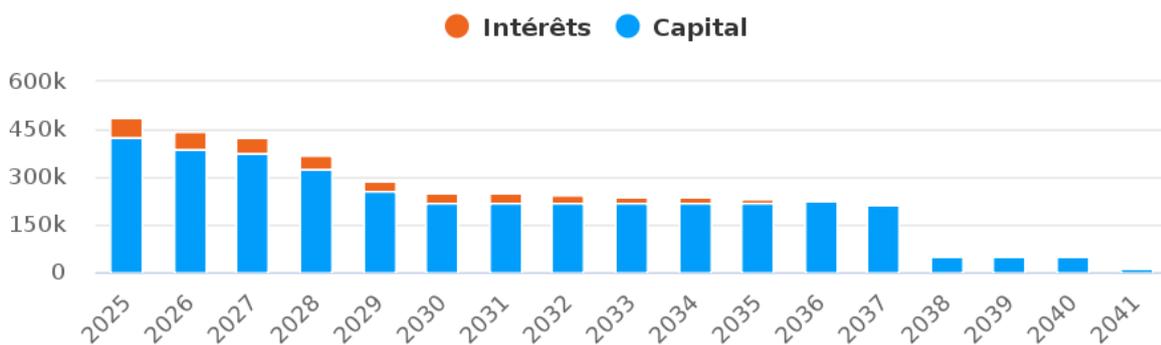
- 6 d'entre elles sont à taux fixe pour un montant cumulé de 3,466 M€, soit 94,6 %,
- 1 est à taux variable pour un encours de 196 467,35 €, au taux actuel de 3,2 % (Euribor 3 mois).

Sa répartition par établissement prêteur est la suivante :

Prêteur	CRD	Fin	Taux	Risque	Part prêteur dans dette
BANQUE POPULAIRE	59 733,30 €	11/03/2026	1,7615 %	Fixe	1,63 %
	224 466,51 €	30/01/2028	1,9643 %	Fixe	6,13 %
CAISSE D'EPARGNE	196 467,35 €	25/03/2029	3,2043 %	Variable / EURIBOR 3M + 0,39	24,62 %
	510 000,00 €	25/08/2037	1,5186 %	Fixe	
	195 000,00 €	25/04/2029	3,3308 %	Fixe	
CREDIT MUTUEL	776 509,28 €	31/01/2041	0,6516 %	Fixe	21,20 %
SFIL	1 700 000,03 €	01/10/2037	2,2589 %	Fixe	46,42 %
TOTAL	3 662 176,47 €				100,00 %

Le taux moyen annuel actuel est de 1,90 % et l'échéance d'extinction de la dette actuelle est en

2041 :



L'équilibre du Budget Primitif de 2025 ne nécessite pas d'emprunt ; le financement des investissements se réalisant à partir du résultat dégagé à la clôture de l'exercice 2024.

V. Le budget annexe du Restaurant scolaire

LE BUDGET ANNEXE DU RESTAURANT SCOLAIRE

Parmi les services apportés à la population figure celui de la restauration dans les écoles maternelles et élémentaires de la ville. Afin d'en permettre le suivi financier, ce service fait l'objet d'un budget annexe qui en retrace l'ensemble des dépenses et recettes.

S'agissant d'un service public administratif, il fait l'objet annuellement d'un financement par le budget principal à travers une subvention d'équilibre. Pour 2025, son montant prévisionnel est de 245 000 euros contre 200 000 euros versée en 2024.

FONCTIONNEMENT RESTAURANT SCOLAIRE					
DEPENSES	CA 2024	BP 2025	RECETTES	CA 2024	BP 2025
Alimentation	103 841,80 €	105 000,00 €	Résultat N-1 reporté	3 562,26 €	155,83 €
Transport	16 390,00 €	16 456,00 €	Participation des familles	160 154,36 €	155 000,00 €
Remboursement de charges au budget principal	22 000,00 €	28 000,00 €	Remboursement chauffeur	1 383,77 €	900,00 €
Autres charges	20 117,30 €	24 790,00 €	Réciprocité autres communes	57 915,33 €	55 000,00 €
Charges de personnel	243 831,82 €	260 000,00 €	FCTVA	170,16 €	260,00 €
Dotation aux amortissements	16 849,13 €	21 982,00 €	Subvention équilibre fonctionnement	200 000,00 €	244 912,17 €
TOTAL	423 030,05 €	456 228,00 €		423 185,88 €	456 228,00 €
INVESTISSEMENT RESTAURANT SCOLAIRE					
DEPENSES			RECETTES		
Tables/chaises/imprimante	4 685,14 €		Solde d'exécution reporté	83 474,65 €	95 638,64 €
Provision matériel		118 261,64 €	FCTVA		641,00 €
			Dotations aux amortissements	16 849,13 €	21 982,00 €
	4 685,14 €	118 261,64 €		100 323,78 €	118 261,64 €

Les dépenses et recettes s'équilibrent à hauteur de 456 228 € pour la section de fonctionnement et de 118 261,64 € pour la section d'investissement.